

Irri.pl@ine

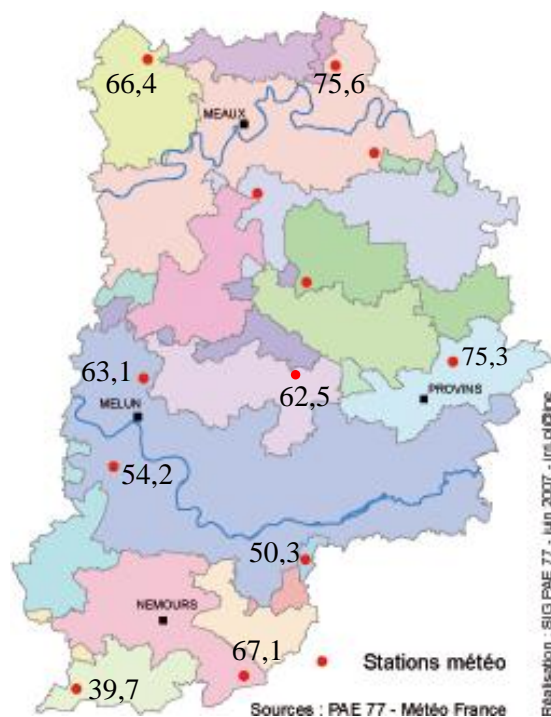
N° 164 – 8 janvier 2015 – 2 pages

Toute l'équipe d'irri.pl@ine vous souhaite une bonne année 2015.

METEO

En ce qui concerne la pluviométrie, le mois de novembre se situe dans la moyenne (60,8 mm à la station de Melun en moyenne trentenaire). Cependant, une bonne partie du mois a connu un temps humide.

Coté températures, la douceur a persisté, avec 5,0° C de moyenne mensuelle, soit 0,5 °C de plus que la moyenne trentenaire. Les températures mini sont passées 7 fois sous les 0° C, sans pour autant être excessives. Seule la journée du 29 décembre est passée sous le seuil des - 5,0° C avec un minima variant de - 5,1° C à La Brosse-Montceaux jusqu'à - 7,9° C à Chailly-en-Bière.



Pluies (mm) du 1^{er} au 31 décembre 2014

Le cumul des ETP, avec 13,5 mm sur le mois de décembre, est légèrement au-dessous de la moyenne de la période de référence (15,4 mm).

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

SITUATION DES NAPPES

✓ Nappe de Champigny

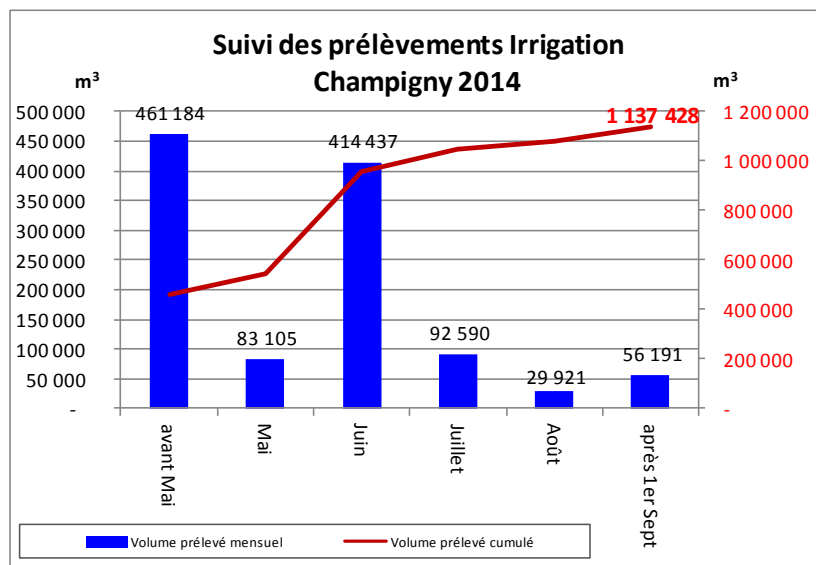
Dans le cadre de la gestion collective, il nous manque toujours des index de compteurs pour établir la synthèse annuelle. Pour les retardataires, renvoyez vos index sans tarder.

Données provisoires, en attente des derniers retours d'index.

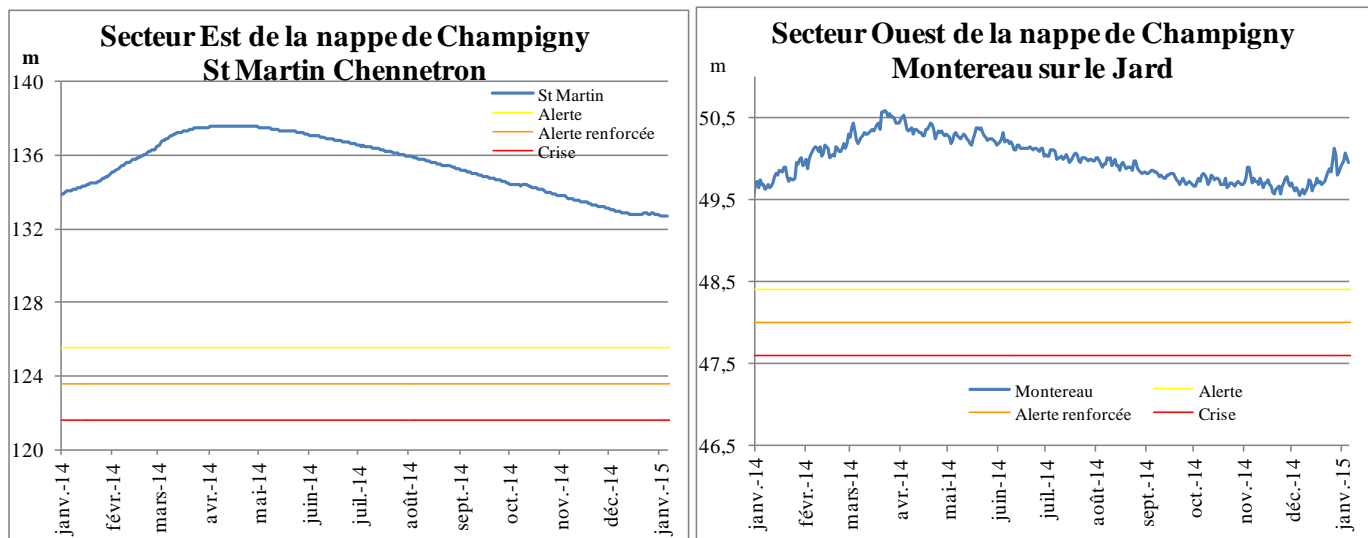
Le graphique ci-contre présente un volume global, pour 49 exploitations ayant répondu avoir irrigué en 2014, de 1 137 428 m³, soit un taux de prélèvement de 25,6 % du volume total attribué.

Les mois d'avril et de juin représentent respectivement 40 et 36 % des prélèvements de l'année 2014.

Le mois de septembre est notamment marqué par des irrigations pour la levée des colzas.



Le 5 janvier 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,96 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 132,73 m NGF. La recharge hivernale de la nappe tarde cette année, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous. Ces niveaux restent largement au-dessus du seuil de vigilance.



✓ Nappe de Beauce

Vous avez reçu un formulaire d'enquête sur vos forages. Avec la mise en place progressive de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, la répartition des prélèvements pour l'irrigation sera par forage, et non plus par exploitation, comme c'est le cas actuellement.

Dans ce cadre, imposé par la loi, et comme la règle de répartition en Seine-et-Marne est basée sur la surface, il nous faut connaître la surface irrigable de chaque forage pour chaque exploitation.

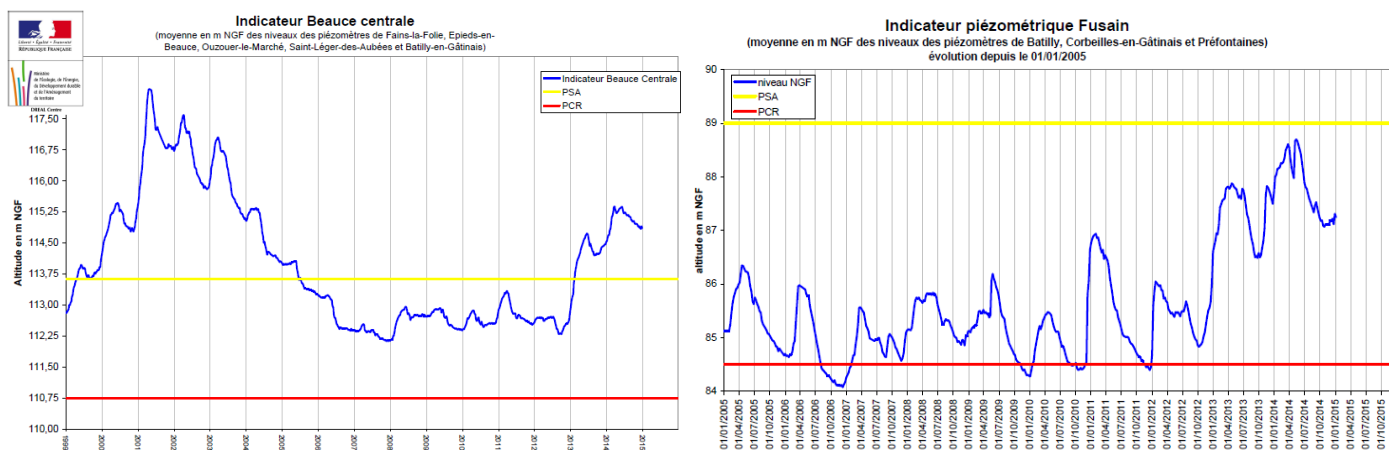
De même, pour essayer de simplifier cette répartition, il nous faut connaître les propriétaires des forages, afin d'éviter les doublons qui nuiraient à l'ensemble.


Le volume est celui qui est sur le récépissé de déclaration ou d'autorisation du forage, et non pas votre quota nappe de Beauce.

Merci de répondre rapidement.

Le 4 janvier 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 114,86 m NGF, et celui du secteur Fusain était à 87,25 m NGF.



La remontée de la nappe tarde. Le secteur Fusain est encore loin de son seuil d'alerte, pour obtenir le coefficient 1. Le coefficient de 0,63, correspondant à un niveau de 87,4 m NGF en tant que S2, a été retenu par le SAGE.





Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»